

ATTIJARI LEASING
SA au capital de 27.500.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311PAM000 RC : B 125651997

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra Mardi le 19 Avril 2018 à 10 heures au siège de Attijari Bank, 24 rue Hedi Karray, Centre urbain nord, 1080 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2017 Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2017;
2. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2017;
3. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers;
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2017;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2017;
6. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2017;
7. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité risque pour l'exercice 2018
8. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés;
9. Nomination de commissaires aux comptes pour les exercices 2018-2020
10. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

p/ Le Président du Conseil
Le Directeur Général

Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing à tenir le 19/04/2018

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2017 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

1-Prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2017 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque conclue en mars 2017 avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil conclu en avril 2017 avec *ATTIJARI FINANCES & ATTIJARI INTERMEDIATION* au titre de l'augmentation du Capital et de l'émission d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

<u>Proposition Affectation du Résultat 2017</u>	
<i>Bénéfice de l'exercice 2017</i>	6 472 857
<i>Report à nouveau</i>	2 805 859
<i>Effet des modifications comptables</i>	-551 800
Résultat distribuable	8 726 916
<i>Réserves légales</i>	436 346
<i>Réserves spéciales réinvestissements</i>	2 500 000
<i>Dotations à un Fonds Social</i>	100 000
<i>Dividende global Proposé (1,2D / Action)</i>	3 300 000
Report à nouveau	2 390 570

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le jeudi 03 Mai 2018

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2017 à 80 mille dinars et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2018 à 15 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2018 à 15 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L ' Assemblée Générale Ordinaire nomme les commissaires aux comptes suivants pour la période 2018-2020 :
.....

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée